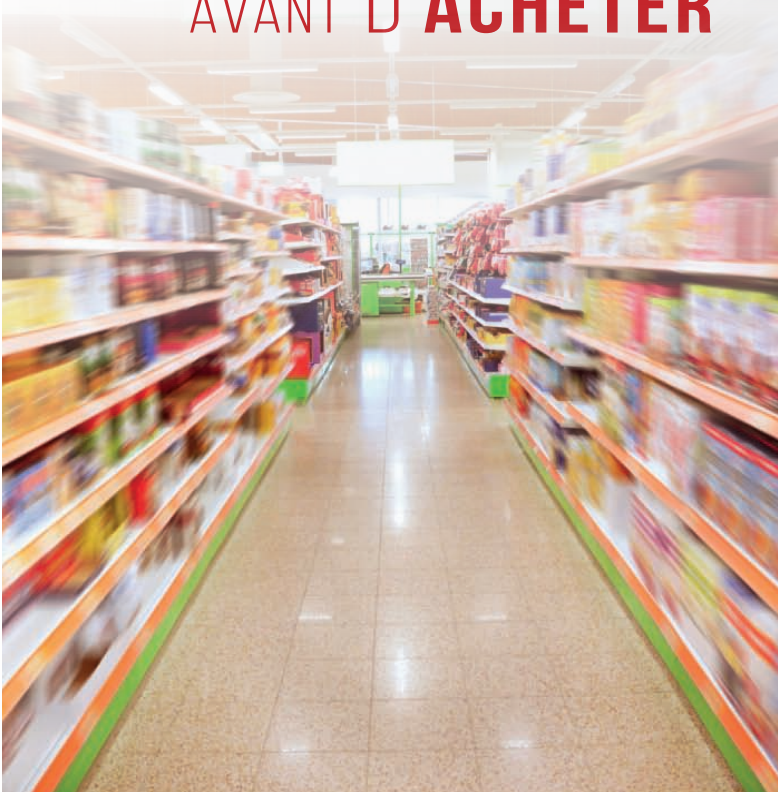


Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة
والتجارة والاستثمار
والإقتصاد الرقمي


POINTS A VERIFIER AVANT D'ACHETER




*Etre informé
pour mieux consommer*


6 INFOS CLÉS


Selon la loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, le fournisseur doit vous donner des informations claires et accessibles pour vous aider à choisir les produits et services que vous souhaitez acheter:


 les caractéristiques du produit / service (pour un téléphone mobile par exemple : écran 7,5", 3Go de RAM , Réseau 4G ...),

 le prix,

 la provenance,

 les conditions de garantie (durée, disponibilité des pièces de rechange, service après-vente, etc.), les conditions de vente ou de réalisation de la prestation (délais et frais de livraison),

 le mode d'emploi et le manuel d'utilisation des produits (dans certains cas, tels les biens d'équipement électroménagers),

 la facture ou le ticket de caisse relatif au produit ou service acheté (comportant le nom et l'adresse du fournisseur, le prix toutes taxes comprises, la date et le lieu d'achat, la quantité, les modalités de paiement),



L'ÉTIQUETAGE D'UN PRODUIT INDUSTRIEL

L'étiquette doit notamment mentionner :

- l'identification du produit,
- la nature,
- la provenance : pays d'origine pour les produits importés et lieu de production pour les produits fabriqués au Maroc,
- le nom et l'adresse du responsable de la mise sur le marché,
- la quantité ou le nombre d'articles,
- la composition du produit et les consignes d'utilisation.

L'étiquette doit être visible, lisible, indélébile et écrite au moins en langue arabe.

LES SERVICES FAISANT L'OBJET D'UN CONTRAT PRÉALABLE

Le contrat doit comprendre le descriptif de la prestation, le prix, la date d'exécution, la durée, les coordonnées du professionnel, les conditions de réalisation de la prestation. Ex : contrat d'abonnement téléphonique, Internet, eau, électricité, crédit...

Quand vous signez un contrat, un exemplaire doit vous être remis.



Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة
والتجارة والإستثمار
والإقتصاد الرقمي

Direction de la Qualité et de la Surveillance du Marché

Angle Avenue Kamal Zebdi et Rue Dadi-Secteur 21

Hay Riad, Rabat

Téléphone : 05 37 71 51 59/ 05 37 71 20 77

Fax : 05 37 71 17 98

dpc@mcinet.gov.ma



WWW.MCINET.GOV.MA



/MICIENGOV



Ce dépliant a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne, dans le cadre du jumelage «MA -34 Protéger le consommateur marocain» et ne peut être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Pour plus d'informations

www.khidmat-almostahlik.ma

Janvier 2017